

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 06 février 2023 de 18h00 à 20h10.

Etaient présents : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DÉsirANT Françoise, GUICHON Julie, PERRIN Céline, et STEPHAN Murielle.

Absents excusés : FRAPART Stéphane ayant donné procuration à CARTIER Sylvestre, FRAPART Yves ayant donné procuration à DEFORGE Marc, MAURY Édith ayant donné procuration à STEPHAN Murielle et SERVENAY Caroline ayant donné procuration à MEXIQUE Bruno.

Absents : LABARRE Alexis, LINCOLN Anne, MEXIQUE Béatrice, MEXIQUE Bruno

Secrétaire de séance : GUICHON Julie

7 spectateurs dont une arrivée à 18h30

Séance enregistrée avec l'accord de tous les conseillers.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 02 janvier 2023 avec 8 voix pour et 1 abstention. Toutefois, Monsieur le maire précise que 13h ont été nécessaires à la rédaction du dernier procès-verbal. Madame Stephan suggère de revoir la méthode de rédaction des procès-verbaux et qu'il est difficile de demander à la secrétaire d'y consacrer autant de temps. Monsieur le Maire souligne qu'une réglementation concernant les procès-verbaux existe et que ceux-ci seront plus succincts comme le prévoit la législation.

Quelques précisions sont à apporter sur le procès-verbal de janvier : Madame Stephan remarque qu'il serait opportun de préciser qui est Monsieur Vetu. Monsieur le Maire précise que Monsieur Éric Vetu est le maire d'Omey et le coordinateur pour la Communauté de Commune et le relai pour les ukrainiens. Madame Stephan rajoute qu'elle verra d'autres points avec Madame Lainé.

Désaffectation ancienne école

Monsieur le Maire explique aux élus que depuis mai 2009, date du regroupement scolaire à Nuisement, le bâtiment de l'ancienne école est toujours affecté au domaine public du service scolaire de l'Académie Nationale De Reims bien que celui-ci ne serve plus au scolaire. Un courrier a donc été envoyé à la Préfecture de la Marne afin que celle-ci consulte l'Académie de Reims pour la désaffectation du bâtiment. L'Académie de Reims ayant rendu un avis favorable en date du 19 janvier 2023 et conformément à la réglementation, il est obligatoire de délibérer afin d'acter les avis favorables du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie concernant la désaffectation de l'ancienne école.

Madame Désirant demande si cela aura un impact sur le démarrage des travaux. Monsieur le Maire précise que la désaffectation est nécessaire pour le projet de la micro-crèche. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désaffecter l'ancienne école.

Déclassement ancienne école

Monsieur le Maire explique que suite à la désaffectation de l'ancienne école, il convient de sortir le bien du domaine public. Cette procédure de déclassement doit suivre la désaffectation pour que le bâtiment rejoigne le domaine privé de la commune et puisse être loué et/ou cédé. La désaffectation et le déclassement permettront à la commune de pouvoir signer le bail de location avec la micro-crèche. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déclasser l'ancienne école.

Tarifs vente du mobilier scolaire

Afin de pouvoir libérer les locaux au plus tôt, Monsieur le Maire informe les élus qu'il reste du mobilier scolaire de l'ancienne école. Comme convenu lors de la réunion du conseil du 02 janvier 2023, une liste a été établie. Le mobilier se compose de 17 bureaux d'écolier réglables d'une personne. Monsieur le Maire propose d'organiser une vente pour les écuriots qui souhaiteraient en bénéficier. Le tarif de ceux-ci reste à définir. Monsieur le Maire et Madame Stephan indique que lors d'une réunion de bureau le montant de 15€ avait été évoqué. Madame Guichon remarque que les

vieux pupitres en bois ne sont plus recherchés. Madame Stephan indique également que tous les bureaux ne sont pas en excellent état. Monsieur le Maire précise que les chaises seront conservées par la commune. Madame Guichon pense que le prix de 10€ est convenable dans la mesure où les bureaux ne sont pas en excellent état et que l'on peut trouver mieux pour un peu plus cher. Monsieur Cartier remarque qu'ils restent fonctionnels. Madame Guichon demande si cela ne pourrait pas intéresser les écoles avoisinantes ou centres aérés. Monsieur le Maire précise que la commune pourra toujours leur proposer en fonction du mobilier restant après la vente. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en vente 17 bureaux d'écolier au prix de 10€ l'unité. Une annonce sera faite dans le village dans les prochains jours. Au vu du nombre limité, les premiers arrivés seront les premiers servis.

Élaboration du PADD

Monsieur le maire informe que suite à la présentation du PADD lors de la conférence intercommunale des Maires qui s'est déroulée le 01 février 2023, le pôle urbanisme demande à chaque collectivité de débattre des orientations générales du PADD au titre de l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, et d'émettre toutes les remarques nécessaires à l'élaboration du PADD avant le prochain conseil intercommunal du 28 février 2023. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'une délibération mais juste d'une retranscription des débats sur les orientations générales.

Monsieur Cartier indique que l'alinéa 2 sur l'orientation 3 de l'axe 3 « Maitriser les consommations énergétiques et diversifier les ressources pour le maintien de la qualité de l'air et la réduction des émissions des GES », il convient de préciser le terme « encadrer » car celui-ci peut avoir une connotation restrictive. Madame Stephan demande à ce que soit défini plus clairement ce verbe.

Monsieur Cartier relève aussi que l'alinéa 3 de l'orientation 10 de l'axe « Inventer les paysages de demain et valoriser le patrimoine naturel et le bâti existant », il convient de préciser quel cadre est envisagé pour l'intégration paysagère des dispositifs permettant la production d'énergies renouvelables. Monsieur Cartier rappelle que la loi est assez claire et que si cela vient à surévaluer le coût du projet ou à s'y opposer, c'est illégal. Madame Stephan rappelle que lors des travaux de réflexion sur le projet des panneaux photovoltaïques, la commune avait fait le choix de garder une haie, de l'herbe et que cela n'était pas une obligation. Monsieur Cartier demande comment cela sera traduit concrètement. Madame Stephan espère une incitation à ce que les communes reboisent et que les projets se confondent au paysage. Monsieur Cartier s'étonne que le contenu soit aussi peu détaillé et précis. Madame Stephan et Madame Perrin remarquent qu'il est difficile de se prononcer uniquement sur les grandes lignes.

Monsieur le Maire précise que sur l'orientation 7 de l'axe « Prévoir la programmation d'environ 460 nouveaux logements d'ici 2035 », ces 460 nouveaux logements sont, sur la globalité des 28 communes et qu'il sera possible de moduler au coup par coup en fonction des possibilités de construction.

Questions diverses

Monsieur le Maire revient sur les vœux 2023 et sur les lettres du Père Noël. Monsieur le Maire informe que sept lettres ont été reçues et transmises au Père Noël. La secrétaire du Père Noël a répondu de façon individuelle et personnalisée à chaque écuriot et a glissé un petit chocolat à l'intérieur.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont eu des retours suite aux vœux. Madame Désirant répond qu'elle n'a pas eu de retour particulier à part que les petits fours étaient très bons. Monsieur le Maire précise qu'il a eu des retours négatifs concernant le discours jugé trop long et trop politique de Monsieur Valentin, Président de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Monsieur le Maire rappelle que suite au décès de Madame Weynant, le logement communal est actuellement vide. Monsieur le Maire s'interroge sur le devenir de celui-ci, doit-on le remettre en location ou en faire une maison des associations. Madame Désirant demande si des travaux sont nécessaires pour remettre le logement en location. Monsieur le Maire répond que l'électricité et l'isolation à l'étage sont à revoir. De plus, un rendez-vous est prévu vendredi matin pour le problème de la façade. Une visite du logement a été organisée mais tous les élus n'ont pas pu se libérer. Une description rapide du logement est faite. Monsieur le Maire informe les élus du problème du chauffage de ce logement. Celui-ci est chauffé au gaz, et une consigne pour la cuve a été payée par Monsieur Weynant Maurice. A ce jour, il convient de déterminer si la commune reprend la cuve et son contenu ou si la commune envisage d'investir dans un autre système de chauffage grâce à une pompe air/eau. Madame Stephan demande à ce que les élus se positionnent en premier lieu sur le devenir du logement : remise en location ou maison des associations. Monsieur le Maire indique que si le logement est remis en location, la commune ne pourra pas garder la cuve. De plus, Madame Stephan rajoute que des travaux de mise aux normes seront nécessaires avant toute remise en location. Madame Guichon demande si les personnes à mobilité réduite auront un accès adapté à toutes les pièces du logement s'il devenait la maison des associations. Madame Perrin précise que les toilettes sont situées dans la salle de bain et que

l'on y accède par un petit escalier. Madame Guichon demande des précisions sur les travaux envisagés en cas de remise en location ou de transformation en maison des associations. Monsieur le Maire indique que les travaux seraient moindres en cas de transformation en maison des associations. Monsieur le Maire informe les élus que la société Butagaz propose un accord amiable avec la succession de Madame Weynant pour la reprise du gaz. Monsieur le Maire déclare toutefois qu'il doit se renseigner auprès de la Trésorerie pour connaître la faisabilité de cet accord amiable. Madame Stephan demande quels autres moyens de chauffage sont possibles. Monsieur le Maire pense qu'une pompe à chaleur air/eau peut être une piste à étudier. Madame Désirant précise que l'installation d'une pompe à chaleur est un investissement onéreux. Madame Perrin précise que si la commune ne garde pas la cuve, l'enlèvement a un coût également. Monsieur le Maire précise que l'enlèvement ne sera pas à la charge de la commune. Madame Guichon demande, si en l'état, le logement peut être remis en location. Monsieur le Maire répond que des travaux doivent être réalisés ainsi que des diagnostics énergétiques avant de pouvoir remettre le logement en location. Madame Guichon demande alors si les mêmes contraintes s'appliquent si les élus décident que le logement devienne une maison des associations. Monsieur le Maire précise qu'une visite du SDIS est obligatoire. Monsieur Cartier indique que certaines pièces sont trop petites pour accueillir les associations. Madame Guichon demande si selon la taille des associations, les pièces sont adaptées et si le matériel des associations peut y être stocké. Monsieur le Maire indique que cela est possible. Madame Stephan demande si des travaux de rafraîchissement seront effectués et soulève le problème des toilettes situés dans la salle de bains accessible par un petit escalier. Madame Guichon précise que la commune a besoin d'un espace pour répondre aux demandes des différentes associations. Madame Perrin suggère, si le budget le permet, de refaire la peinture. Madame Guichon demande si la commune pourrait obtenir des subventions. Monsieur le Maire pense que pour les travaux de réfection de la façade, la commune pourrait éventuellement obtenir des subventions. Dans l'immédiat, les travaux de la façade doivent être chiffrés et budgétisés. Monsieur le Maire rajoute qu'il est impératif de prévoir les travaux de la façade de la salle des fêtes côté cour. Madame Stephan propose que les travaux des toilettes soient prévus en même temps. L'ensemble des élus privilégie l'option de la maison des associations et souhaite conserver pour l'instant la citerne de gaz. Monsieur le Maire indique que les associations devront gérer le thermostat et se discipliner pour le baisser en partant. Madame Stephan rappelle que le problème du velux doit être solutionné en priorité. Monsieur Cartier demande s'il est possible de créer des ouvertures entre les pièces afin d'obtenir une belle grande pièce. Malheureusement, les murs étant porteurs cela n'est pas possible, à moins de poser un IPN ce qui engendra un coût supplémentaire. Monsieur Cartier suggère de condamner la cave afin de pouvoir faire installer de nouvelles toilettes. Madame Stephan demande si la commune devra penser à désaffecter et/ou à déclasser l'ancien logement communal en maison des associations. Monsieur le Maire répond que non. Monsieur le Maire propose de discuter ultérieurement des aménagements de la future maison des associations, et précise qu'il prendra contact le lendemain avec Butagaz afin d'obtenir les conditions et les tarifs exacts de la reprise de la citerne.

Madame Stephan fait un point sur l'avancement du PCS. 2 groupes de travail ont déjà eu lieu. Madame Stephan propose de réaliser un recensement des personnes vulnérables et/ou isolées. Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Le point sur les journées aéronautiques ne sera pas évoqué ce soir, Monsieur Frapart étant absent.

Monsieur le Maire informe les élus qu'une formation « Gérer et Administrer une collectivité territoriale » est proposée dans le cadre du DIF Élus uniquement à distance. Le mail d'inscription sera envoyé à l'ensemble des élus d'ici fin de semaine.

Monsieur le Maire fait lecture du mail reçu du Président de l'Équipecoole, concernant du chauffage de la salle du Club House pour l'atelier couture. Monsieur le Maire indique que les associations de l'aérodrome n'étaient pas au courant de leur venue et que par conséquent le chauffage était éteint. Monsieur le Maire rappelle que l'Équipecoole doit prévenir l'aérodrome dans les 24 – 48h avant le jour de l'occupation pour leur activité. Monsieur le Maire ajoute qu'une nouvelle convention sera réalisée lors du passage dans la maison des associations au 3 rue de nuisement. Madame Stephan demande si le chauffage est pris en charge par l'aérodrome. Monsieur le Maire répond que pour l'instant, le chauffage est pris en charge par l'aérodrome. Madame Désirant précise que les ateliers couture ont lieu tous les mardis soirs.

Madame Stephan demande un point rapide sur le bail de la micro-crèche. Monsieur le Maire informe les élus que le bail commercial pour la micro-crèche devrait être signé le 1^{er} mars au plus tard. La micro-crèche devrait être opérationnelle au 1^{er} septembre, une fois que les travaux intérieurs d'aménagement seront finalisés. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une société privée dans un local communal privé.

Madame Désirant rapporte des problèmes dans l'église : 2 colonnes à l'entrée sont abimées, 1 bloc s'effrite dans le chœur, le clocher devrait être nettoyé afin d'éviter les salissures sur le plafond du chœur et les portes sont difficiles à ouvrir. Monsieur le Maire fixe un rendez-vous avec Madame Désirant afin qu'elle lui montre ces problèmes.

Madame Désirant indique également qu'il serait opportun de parler de la Maison France Services à Courtisols. Monsieur Cartier suggère que ce soit rajouter au prochain bulletin municipal.

Madame Désirant informe l'ensemble des élus de son intention de démissionner de son statut de régisseuse. Madame Perrin rajoute que si Madame Désirant quitte ses fonctions, elle fera de même. Monsieur le Maire regrette ce choix et espère toutefois que cela n'empêchera pas la vente du mobilier scolaire.

Madame Guichon demande des informations concernant l'article sur le marché d'Écury paru dans l'Union. Elle s'est dit surprise d'avoir été contactée par l'Union, et demande quel est l'objectif de cet article. Monsieur le Maire rapporte qu'il a été contacté par le journaliste de l'Union et qu'il a fait le choix de répondre à ses questions. Madame Guichon souligne qu'elle n'a pas recontacté le journaliste, qu'elle ne souhaitait pas communiquer sur ce sujet et que chacun est en droit de ne pas répondre à toutes les sollicitations des journalistes. Madame Stephan indique que l'article n'a pas été rédigé par le correspondant de la commune et que tout le monde n'a pas été contacté. Monsieur Cartier indique que lui aussi a été contacté par le journaliste mais que cette sollicitation est restée sans suite. Madame Désirant remarque que cela ne fait pas bonne presse, et note qu'il y a un gros malaise dans le village sur le sujet du marché. Madame Stephan note qu'au vu de la rédaction de cet article, on pourrait croire que l'article viendrait de la commune et que Monsieur Fick ait eu un droit de réponse. Madame Guichon demande à Monsieur le Maire s'il est obligé de répondre à toutes les sollicitations des journalistes. Monsieur Cartier relève que l'article ne fait pas le constat d'un bien être dans le village. Madame Guichon déplore l'attitude et le manque de respect, à son égard, de Monsieur le Maire face à cette question diverse.

Prochaines réunions

Le mercredi 8 février à 18h00 : réunion communication

Le mercredi 22 février à 18h30 : réunion citoyenne aérodrome

Le lundi 27 février à 18h00 : réunion préparation budget (fonctionnement)

Le lundi 6 mars : réunion du conseil municipal

Le lundi 13 mars à 18h00 : réunion préparation budget

Le lundi 27 mars à 18h00 : réunion préparation budget